

Séance 02-2024 du 11 avril 2024 A la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais

Nombre de délégués du syndicat mixte : 10
Nombre de délégués titulaires ou suppléés présents: 8
Nombre de délégués titulaires absents : 2
Nombre de délégués ayant donné pouvoir: 0

Date de convocation : 29/03/2024

2024-07 VOTE DU BUDGET 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-17,
Vu les statuts du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne - Saint Emilion

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du CGCT, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 22 mars 2024,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à l'exercice 2024,

Considérant que le syndicat vote son budget primitif avec les résultats de l'exercice 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 des finances pour 2024,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2021 portant création du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne Saint Emilion,

Vu les statuts du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne - Saint Emilion notamment les articles 19 et 20,

Vu la délibération 2023-10 du 12 octobre 2023 relative à la mise en place de la M57 et notamment son article 5 autorisant le président à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu la délibération 2024-02 du 22 mars 2024 portant sur le vote des orientations budgétaires,

Vu la notice budgétaire 2024 et le budget principal 2024 annexés,

Sur proposition de M Philippe Bécheau, président du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne- Saint Emilion,

Syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne St Emilion

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 033-200096972-20240411-D02_2024_07-AR

L'équilibre par section du budget primitif 2024 du Syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne-Saint Emilion s'établit comme suit :

Section fonctionnement 2024

DEPENSES 2024		
Chapitre	Libellé	BP 2024
D002	Report fonctionnement	4 499.35
.011	Charges à caractère général	227 000.00
.012	Charges de personnel, frais assimilés	74 500.00
.065	Charges gestion courante	5 006.00
.023	Virement à la section d'investissement	151 000.65
TOTAL		462 006.00

RECETTES 2024		
Chapitre	Libellé	BP 2024
.074	Dotation et participations	0.00
.070	Produit service vente	462 000.00
.075	Produit gestion courante	6.00
TOTAL		462 006.00

Section d'investissement 2024

DEPENSES 2024		
Chapitre	Libellé	BP 2024
.016	Emprunt	0.00
.021	Immobilisation corporelles Report	2 542 950.00
.023	Immobilisation en cours	960 182.69
.041	Opé patrimoniale (d'ordre)	53 280.00
.013	Remboursement subvention investissement	80 500.00
TOTAL		3 649 000.65

RECETTES 2024		
Chapitre	Libellé	BP 2024
.013	Subvention (Report)	1 463 250.00
.016	Emprunt	400 000.00
.041	Opé patrimoniale (ordre)	53 280.00
.021	Virement de la section de fonctionnement	151 000.65
R001	Solde d'exécution	1 581 470.00
TOTAL		3 649 000.65

Après délibération,

Le comité décide à l'unanimité de voter le budget 2024 et renouvelle l'autorisation pour le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le 11/04/2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-préfecture pour contrôle de légalité

A la date tampon de la préfecture,
Pour le président M Philippe BECHEAU

Monsieur le président du syndicat mixte fermé
de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne
St Emilion

Philippe BECHEAU